



# Le Quotidien

Statistique Canada

**Le mercredi 22 novembre 2006**  
Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est

---

## Communiqués

---

<b>Indice des prix à la consommation, octobre 2006</b>	2
Le recul des prix de l'essence a ralenti la croissance des prix à la consommation, issue en grande partie du logement en propriété. Par contre, l'indice excluant l'énergie a franchi la barre de 2,0 % pour la première fois depuis juin 2003.	
<b>Heures travaillées et productivité du travail dans les provinces et les territoires, 2000 à 2005</b>	6
Entre 2000 et 2005, l'Alberta et le Nunavut ont affiché les plus fortes croissances des heures travaillées, tandis que les Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve-et-Labrador enregistraient les plus importantes hausses de productivité du travail.	
Étude : Concilier la carrière et les soins, 2002	10
Étude : Mesurer l'abordabilité du logement, 2004	10
Étude : Les enfants souffrant d'handicaps et de problèmes de santé chroniques et la santé des parents, 1994 à 2000	11
Cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, 2005	12
Livraisons des produits de chauffage à combustible solide, troisième trimestre de 2006	13
<b>Nouveaux produits</b>	<b>14</b>

---



## Communiqués

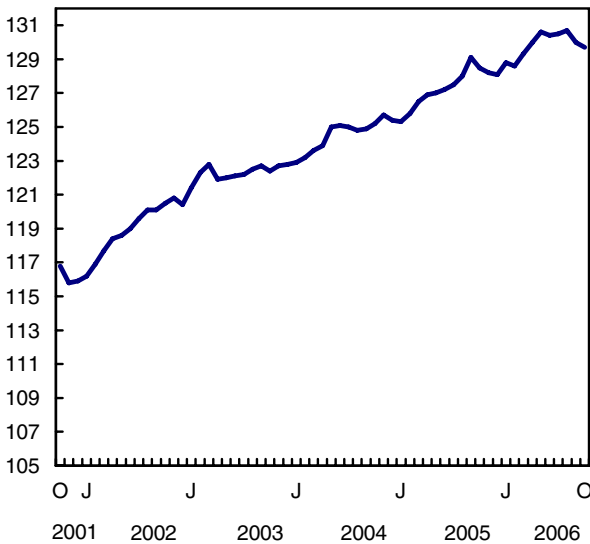
### Indice des prix à la consommation

Octobre 2006

Le recul des prix de l'essence a ralenti la croissance des prix à la consommation, issue en grande partie du logement en propriété. Par contre, l'indice excluant l'énergie a franchi la barre de 2,0 % pour la première fois depuis juin 2003.

#### Indice des prix à la consommation

Indice (non désaisonnalisé) (1992=100)



L'Indice des prix à la consommation (IPC) d'ensemble a augmenté de 0,9 % entre octobre 2005 et octobre 2006, en légère hausse par rapport à la progression de 0,7 % constatée le mois précédent. Sous la barre de 1,0 % depuis deux mois, la variation sur 12 mois de l'indice d'ensemble a maintenu son rythme de croissance relativement modéré.

En excluant l'énergie, l'indice d'ensemble a affiché une croissance de 2,0 % entre octobre 2005 et octobre 2006, en progression pour un deuxième mois consécutif. Les frais assumés par les propriétaires, comme le coût de remplacement et le coût d'intérêt hypothécaire, ont en grande partie contribué à la hausse de cet indice.

Tel qu'annoncé le mois dernier, Statistique Canada produit et diffuse maintenant l'indice de référence tel que défini par la Banque du Canada. Cet indice, utilisé par la

Banque pour surveiller la cible de maîtrise de l'inflation, a crû de 2,3 % entre octobre 2005 et octobre 2006.

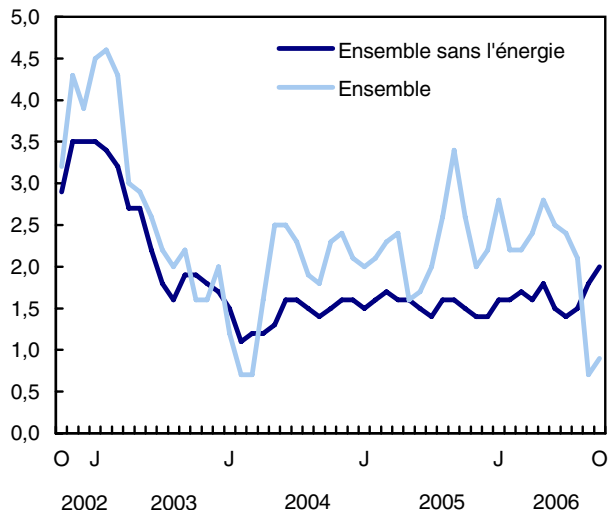
Sur une base mensuelle, l'indice d'ensemble a diminué pour un deuxième mois consécutif. Les prix à la consommation ont reculé de 0,2 % en octobre, après avoir baissé de 0,5 % en septembre. La baisse des prix de l'essence en octobre explique encore une fois en grande partie le recul de l'IPC mensuel.

L'indice d'ensemble excluant l'énergie s'est accru de 0,2 % en octobre, comparativement à 0,5 % en septembre. Les augmentations des impôts fonciers (incluant les frais spéciaux) et du coût d'intérêt hypothécaire ont été les principales sources à l'origine de cette majoration.

L'indice de référence mensuel a affiché une hausse de 0,1 % en octobre.

#### Taux de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente

Taux de variation en %



#### L'essence ralentit la progression des prix à la consommation

En octobre 2006, les prix payés par les consommateurs ont augmenté de 0,9 % par rapport à octobre 2005, en légère hausse comparativement à la croissance de 0,7 % enregistrée le mois précédent.

Depuis les deux derniers mois, la croissance des prix à la consommation est demeurée relativement

faible. Il faut remonter à mars 2004 pour observer pendant deux mois consécutifs des variations sur 12 mois inférieures à 1,0 %.

Le coût de remplacement par le propriétaire, qui représente la portion usée de la structure des logements et qui est estimé à partir des prix des maisons neuves (excluant le terrain), a augmenté de 8,8 % entre octobre 2005 et octobre 2006.

En octobre, la croissance du coût de remplacement a été très différente d'une province à l'autre. L'Alberta s'est à nouveau nettement démarquée, ayant enregistré une forte progression de 48,3 %, tandis que les autres provinces ont affiché des croissances relativement modestes.

Le coût d'intérêt hypothécaire, qui mesure les variations des montants d'intérêt hypothécaire dus par les consommateurs, s'est accru de 4,0 % entre octobre 2005 et octobre 2006. Il s'agit de la plus importante augmentation sur 12 mois observée depuis mai 2001.

Les prix de l'électricité ont grimpé de 6,9 % entre octobre 2005 et octobre 2006, contribuant à nouveau à faire progresser l'indice d'ensemble.

La chute des prix des combustibles fossiles a contribué à ralentir la croissance sur 12 mois de l'IPC d'ensemble en octobre.

En octobre 2006, les consommateurs ont payé l'essence 14,3 % de moins qu'en octobre 2005. Ce recul fait suite au recul sur 12 mois de 18,7 % enregistré en septembre.

L'indice du gaz naturel a dégringolé de 16,4 % entre octobre 2005 et octobre 2006. L'Alberta (-37,7 %) et l'Ontario (-9,7 %) ont enregistré les baisses les plus significatives. L'augmentation des stocks mondiaux de gaz naturel a eu pour effet de faire diminuer le prix sur les marchés mondiaux, celui-ci s'étant maintenu sous la barre de 5 dollars américains par million de BTU durant les derniers mois.

La baisse de 15,4 % du prix moyen du mazout et des autres combustibles reflétait les chutes des prix observées au Québec (-16,8 %), en Ontario (-12,0 %) et en Nouvelle-Écosse (-15,7 %) entre octobre 2005 et octobre 2006.

Le prix du matériel et des fournitures informatiques a fléchi de 19,9 % entre octobre 2005 et octobre 2006. Bien que ces biens durables ne soient achetés qu'occasionnellement par les consommateurs, ils jouent un rôle important dans la réduction des pressions à la hausse sur les prix.

### L'indice de référence de la Banque du Canada augmente

Statistique Canada produit et diffuse maintenant l'indice de référence tel que défini par la Banque du Canada. Cet indice est utilisé par celle-ci pour guider la politique monétaire.

Bien que l'annonce et la publication de l'indice de référence relèvent désormais de Statistique Canada, la méthodologie sous-jacente à cet indice a été définie par la Banque du Canada et demeure la responsabilité de celle-ci.

L'indice de référence exclut de l'IPC d'ensemble l'effet des changements de taxes indirectes et huit des composantes les plus volatiles identifiées par la Banque du Canada, soit les fruits, les préparations à base de fruits et les noix; les légumes et les préparations à base de légumes; le coût d'intérêt hypothécaire; le gaz naturel; le mazout et les autres combustibles; l'essence; le transport interurbain; les produits du tabac et les articles pour fumeurs.

L'indice de référence tel que défini par la Banque du Canada se situait à un niveau de 129,7 en octobre 2006.

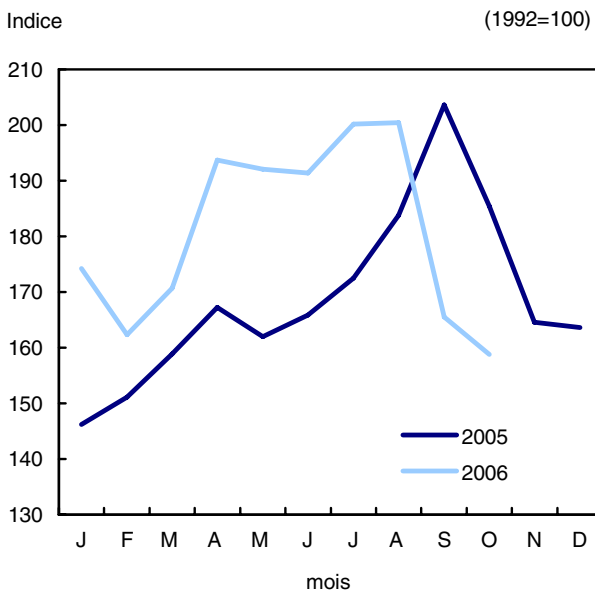
La croissance sur 12 mois affichée par cet indice a été de 2,3 % entre octobre 2005 et octobre 2006.

### L'essence et le gaz naturel font chuter l'IPC mensuel

Entre septembre et octobre 2006, la baisse de 0,2 % de l'IPC d'ensemble a été en grande partie attribuable à la chute des prix des combustibles fossiles.

En octobre 2006, le recul de 4,0 % du prix de l'essence a été la principale source à l'origine de la diminution de l'indice mensuel. Le Nouveau-Brunswick

### Essence



(-10,1 %) a affiché la baisse des prix de l'essence la plus prononcée en octobre, tandis que l'Ontario (-1,8 %) a enregistré la plus faible.

La variation mensuelle du gaz naturel, qui a dégringolé de 11,4 % en octobre 2006, a aussi grandement influencé le mouvement à la baisse de l'IPC d'ensemble. Cette variation a été dominée par la réduction des prix de 30,3 % en Alberta, soit un revirement par rapport au mois précédent au cours duquel le prix du gaz naturel avait crû de 31,9 %.

Les changements dans les impôts fonciers (incluant les frais spéciaux) sont reflétés dans l'IPC une fois l'an, en octobre. Cette année, les impôts fonciers ont augmenté de 3,0 %, comparativement à une hausse de 3,2 % enregistrée en octobre 2005. À la suite d'une progression continue entre 2000 et 2004, la croissance des impôts fonciers moyens a ralenti depuis les deux dernières années.

À l'exception des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador (+0,5 %) et de la Colombie-Britannique (+0,4 %), ceux des autres provinces ont connu une hausse plus importante de leurs impôts fonciers, quoique à des degrés variables. Les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard (+7,0 %) ont fait face à la hausse la plus marquée du pays, suivis d'assez loin de ceux du Nouveau-Brunswick (+5,6 %), de la Nouvelle-Écosse (+4,9 %) et de la Saskatchewan (+4,3 %). La hausse observée par les résidents de l'Alberta (+3,7 %), de l'Ontario (+3,4 %), du Québec (+3,0 %) et du Manitoba (+2,6 %) a été modérément rapide.

Les consommateurs ont dû déboursier un peu plus afin d'obtenir des légumes frais (+7,4 %) entre septembre et octobre 2006. Les prix des légumes augmentent habituellement en octobre, en raison d'effets saisonniers marquant la fin de la période des récoltes de légumes cultivés localement.

En octobre 2006, le coût d'intérêt hypothécaire a affiché une hausse de 0,6 %. Il s'agit du quatrième mois consécutif au cours duquel une progression équivalente ou supérieure à 0,6 % est affichée par cet indice.

**Données stockées dans CANSIM : tableaux 326-0001, 326-0002, 326-0009, 326-0012 et 326-0016 à 326-0018.**

**Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2301.**

Il est possible d'obtenir plus de renseignements concernant les concepts et l'utilisation de l'IPC en consultant *Votre guide d'utilisation de l'indice des prix à la consommation* (62-557-XIB, gratuit), qui est accessible à partir du module *Quotidien* de notre site Web.

Paraît à 7 h en ligne à partir du module *Le Quotidien* de notre site Web.

Le numéro d'octobre 2006 de *L'Indice des prix à la consommation*, vol. 85, n° 10 (62-001-XIB, gratuit), est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web. Une version imprimée (62-001-XPB, 12 \$ / 111 \$) est également en vente. Une analyse plus détaillée de l'IPC est offerte dans cette publication. Voir *Pour commander les produits*.

L'Indice des prix à la consommation de novembre sera diffusé le 19 décembre.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec les Services à la clientèle au 613-951-9606 ou composez sans frais le 1-866-230-2248 (*prices-prix@statcan.ca*), Division des prix. Télécopieur : 613-951-1539.

□

**Indice des prix à la consommation et composantes principales  
(1992=100)**

	Importance relative <sup>1</sup>	Octobre 2006	Septembre 2006	Octobre 2005	Septembre à octobre 2006	Octobre 2005 à octobre 2006
Données non désaisonnalisées						
					variation en %	
<b>Ensemble</b>	<b>100,00<sup>2</sup></b>	<b>129,7</b>	<b>130,0</b>	<b>128,5</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,9</b>
Aliments	16,89	131,4	130,9	127,7	0,4	2,9
Logement	26,75	129,9	129,8	126,0	0,1	3,1
Dépenses et équipement du ménage	10,58	116,3	116,1	115,7	0,2	0,5
Habillement et chaussures	5,37	102,8	103,6	104,5	-0,8	-1,6
Transports	19,79	150,1	151,6	153,3	-1,0	-2,1
Santé et soins personnels	4,52	122,6	122,5	121,2	0,1	1,2
Loisirs, formation et lecture	11,96	127,5	128,3	128,0	-0,6	-0,4
Boissons alcoolisées et produits du tabac	4,13	151,0	150,8	147,9	0,1	2,1
Ensemble (1986=100)		166,1				
Pouvoir d'achat du dollar à la consommation, (en cents) par rapport à 1992		77,1	76,9	77,8		
<b>Agrégats spéciaux</b>						
Biens	48,84	122,2	123,1	123,8	-0,7	-1,3
Services	51,16	137,8	137,5	133,8	0,2	3,0
Ensemble sans les aliments et l'énergie	74,27	126,3	126,2	124,1	0,1	1,8
Énergie	8,84	160,5	166,9	175,8	-3,8	-8,7
Indice de référence <sup>3</sup>	82,75	129,7	129,6	126,8	0,1	2,3

1. Pondérations de l'IPC, panier de 2001 selon les prix de juin 2004, Canada, en vigueur à partir de juillet 2004. Les pondérations détaillées sont accessibles sous la section Documentation de l'enquête 2301 ([http://www.statcan.ca/francais/sdds/index\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/sdds/index_f.htm)).
2. Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement.
3. La mesure de l'indice de référence exclut de l'IPC d'ensemble l'effet des modifications des impôts indirects et huit des composantes les plus volatiles identifiées par la Banque du Canada, soit les fruits, les préparations à base de fruits et les noix; les légumes et les préparations à base de légumes; le coût d'intérêt hypothécaire; le gaz naturel; le mazout et les autres combustibles; l'essence; le transport interurbain; les produits du tabac et les articles pour fumeurs. Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de l'inflation mesurée par l'indice de référence, consultez le site de la Banque du Canada (<http://www.banqueducanada.ca/fr/inflation/index.htm>).

**Indice des prix à la consommation par province, et pour Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit<sup>1</sup>  
(1992=100)**

	Octobre 2006	Septembre 2006	Octobre 2005	Septembre à octobre 2006	Octobre 2005 à octobre 2006
Données non désaisonnalisées					
				variation en %	
Terre-Neuve-et-Labrador	127,7	128,7	126,8	-0,8	0,7
Île-du-Prince-Édouard	130,3	131,3	131,3	-0,8	-0,8
Nouvelle-Écosse	131,9	132,5	131,6	-0,5	0,2
Nouveau-Brunswick	127,9	129,1	128,5	-0,9	-0,5
Québec	125,3	125,3	124,5	0,0	0,6
Ontario	130,2	130,3	129,4	-0,1	0,6
Manitoba	134,1	133,9	132,3	0,1	1,4
Saskatchewan	135,0	135,3	133,0	-0,2	1,5
Alberta	140,3	141,7	136,2	-1,0	3,0
Colombie-Britannique	127,7	127,8	126,3	-0,1	1,1
Whitehorse	125,0	126,1	125,6	-0,9	-0,5
Yellowknife <sup>2</sup>	124,6	125,4	125,0	-0,6	-0,3
Iqaluit (Déc. 2002=100)	104,2	105,0	103,3	-0,8	0,9

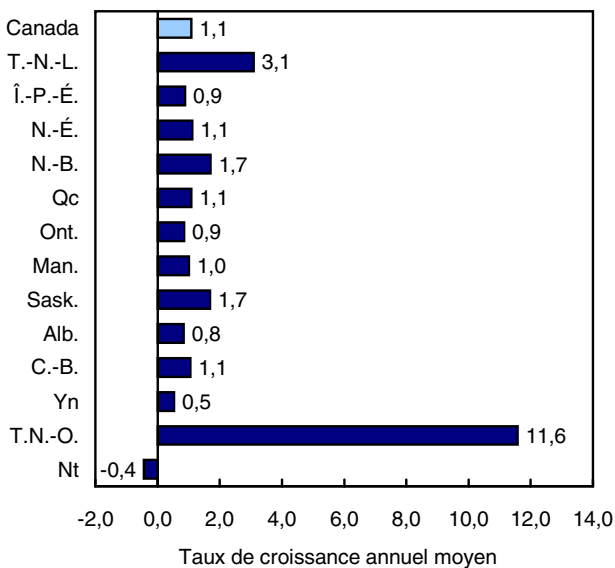
1. Voir les renseignements géographiques pour les villes de Whitehorse, de Yellowknife et d'Iqaluit.
2. Une partie de l'augmentation de l'indice du logement de Yellowknife qui a été montrée en décembre 2004 reflétait par inadvertance des augmentations de loyer qui s'étaient produites plus tôt. Donc, la variation de l'indice du logement a été surévaluée en décembre 2004 et sous-évaluée les deux années précédentes. La série de l'indice du logement pour Yellowknife a été rectifiée à partir de décembre 2002. De plus, la série de l'IPC d'ensemble pour Yellowknife et les indices de certains agrégats spéciaux pour Yellowknife ont également changé. Les données pour le Canada, les provinces et les autres territoires n'ont pas été touchées.

## Heures travaillées et productivité du travail dans les provinces et les territoires

2000 à 2005 (données révisées)

Entre 2000 et 2005, l'Alberta et le Nunavut ont affiché les plus fortes croissances des heures travaillées, tandis que les Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve-et-Labrador enregistraient les plus importantes hausses de productivité du travail.

### Croissance de la productivité du travail par province et territoire de 2000 à 2005



### La construction pousse les heures travaillées à la hausse depuis 2000

Entre 2000 et 2005, les heures travaillées au Canada ont augmenté en moyenne de 1,5 % par année, stimulées notamment par les fortes progressions enregistrées dans les industries de la construction, du commerce de détail et dans celles de la finance et des assurances. Ces industries ont représenté 44 % de la progression des heures travaillées, soit l'équivalent d'environ 120 000 emplois créés chaque année. Au cours de la même période, la croissance annuelle moyenne nationale de la productivité du travail pour l'ensemble de l'économie s'est élevée à 1,1 %.

La construction arrive au premier rang dans l'accroissement des heures travaillées en Alberta, en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard, de

#### Note aux lecteurs

Ce communiqué examine la croissance annuelle moyenne des heures travaillées et de la productivité du travail à l'échelle nationale ainsi qu'aux échelons provincial et territorial sur la période allant de 2000 à 2005.

Habituellement, les mesures de la productivité du travail se limitent au secteur des entreprises. Toutefois, pour cette analyse par province et territoire, les mesures de productivité portent sur l'ensemble de l'économie, y compris la rente des logements occupés par leur propriétaire. Les estimations de la productivité de ce rapport sont fondées sur les indices Fisher en chaîne du produit intérieur brut (PIB) réel aux prix du marché, le PIB réel provincial pour le secteur des entreprises n'étant pas disponible actuellement.

La performance de l'économie mesurée par la productivité du travail doit être interprétée avec prudence, puisque ces estimations reflètent les variations d'autres facteurs de production, notamment le capital, en plus de la croissance de l'efficacité des processus de production. La croissance de la productivité du travail est souvent influencée par l'évolution de la structure industrielle.

Cette mise à jour des statistiques du travail est conforme aux révisions des Comptes économiques provinciaux et territoriaux pour 2005 qui ont été publiées dans Le Quotidien du 8 novembre dernier. Cette diffusion comprend aussi des révisions des estimations des heures travaillées pour la période allant de 1997 à 2005 afin d'inclure les révisions de l'Enquête sur la population active publiées en janvier 2006.

même qu'au Yukon. Elle arrive au deuxième rang en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador et au troisième rang en Nouvelle-Écosse et au Québec.

Le commerce de détail a été le principal facteur à l'origine de l'accroissement des heures travaillées à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec, le deuxième facteur au Nouveau-Brunswick et dans les trois provinces des Prairies et le troisième facteur en Ontario et au Yukon.

Trois autres industries, soit les services administratifs et de soutien, les services professionnels, scientifiques et techniques et les services de soins de santé et d'assistance sociale, ont également contribué de façon importante à la croissance des heures travaillées au cours de cette période. Ces industries ont ajouté en moyenne plus de 127 millions d'heures par année ou l'équivalent de 76 000 emplois par année à la main-d'oeuvre canadienne.

Les services administratifs et de soutien ont été principalement à l'origine de l'accroissement des heures travaillées en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. Cette industrie se situait au deuxième rang à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique.

À l'autre bout du spectre, l'agriculture a poursuivi son déclin en affichant une perte moyenne de plus

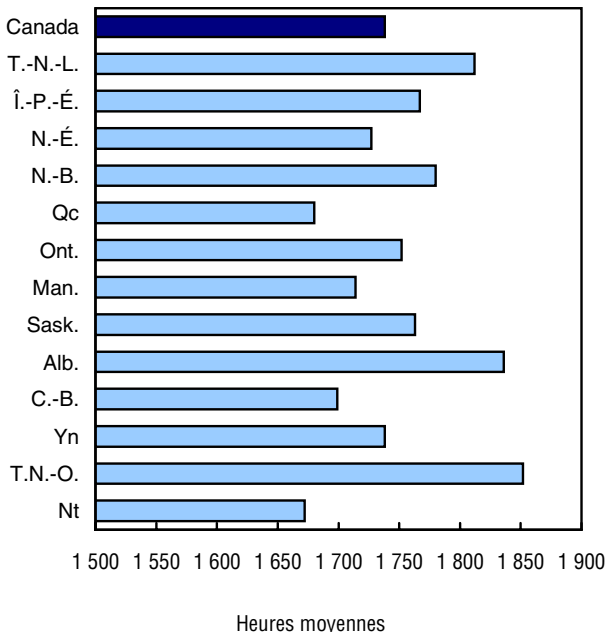
de 8 000 emplois par année, ce qui a représenté près de 18 millions d'heures de travail. Cette perte a été particulièrement virulente à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les trois provinces des Prairies.

Les industries des aliments et des vêtements ont également décliné, perdant plus de 20 millions d'heures de travail, soit plus de 4 000 emplois par année. Cette diminution a été concentrée au Québec et en Ontario. Dans ces deux provinces, l'industrie du vêtement a occupé le premier rang en ce qui a trait à la réduction des heures de travail. La fabrication d'aéronefs a quant à elle cumulée des pertes de près de 16 000 emplois depuis 2001.

**L'Alberta domine toutes les autres régions en ce qui a trait aux heures annuelles travaillées par emploi**

En 2005, les deux régions qui ont affiché le niveau annuel le plus élevé en ce qui concerne les heures travaillées par emploi ont été les Territoires du Nord-ouest (1 852 heures) et l'Alberta (1 836 heures). Par contre, les deux régions où les heures travaillées par emploi ont été les plus faibles étaient la Colombie-Britannique (1 699 heures) et le Québec (1 680 heures).

**Disparité régionale des heures travaillées par emploi, 2005**



Entre 2000 et 2005, c'est l'Alberta qui a connu la plus forte croissance du nombre total des heures travaillées, ayant enregistré un taux annuel moyen de 2,5 %. L'Alberta est d'ailleurs la seule province où les heures annuelles travaillées par emploi ont augmenté durant cette période.

Toutes les autres provinces et deux territoires ont enregistré un recul des heures moyennes travaillées pour la même période, la plus importante diminution ayant été affichée dans les Territoires du Nord-Ouest (-1,2 %), tandis qu'aucun changement n'était observé au Yukon.

Hormis le cas des Territoires du Nord-Ouest, c'est au Québec que la diminution des heures moyennes a été la plus importante, celle-ci ayant enregistré un recul annuel de 0,7 % des heures travaillées par emploi entre 2000 et 2005. Mais alors que dans les Territoires du Nord-Ouest, le régime des heures s'est rapproché de la moyenne canadienne, au Québec, il s'en est éloigné davantage.

**Toutes les provinces ont enregistré en moyenne des hausses de productivité du travail depuis 2000**

À l'échelle nationale, la productivité du travail de l'ensemble de l'économie s'est accrue en moyenne de 1,1 % par an entre 2000 et 2005. Durant cette période, la croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut réel s'est établie à 2,6 %, tandis que les heures travaillées ont augmenté de 1,5 % en moyenne.

Depuis le début de la décennie, la productivité du travail a progressé en moyenne dans toutes les provinces, mais c'est Terre-Neuve-et-Labrador qui a affiché la croissance la plus rapide. La Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick ont aussi enregistré des taux annuels moyens de croissance supérieurs à la moyenne nationale.

Pour leur part, les taux de croissance de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de la Colombie-Britannique ont tous crû au même rythme que la moyenne nationale.

Le Manitoba, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta ont affiché quant à elles une performance légèrement inférieure à la moyenne nationale.

La productivité du travail a fait un bond de 11,6 % dans les Territoires du Nord-Ouest, à la suite de la mise en production de mines de diamant. Le Yukon a quant à lui enregistré une performance beaucoup plus faible (+0,5 %) et le Nunavut a régressé (-0,4 %).

#### **Terre-Neuve-et-Labrador domine, en raison de la mise en production des plates-formes pétrolières**

Au cours des six dernières années, Terre-Neuve-et-Labrador a affiché la meilleure performance des provinces en matière de productivité. Cette croissance a été principalement attribuable à la mise en production des plates-formes d'extraction du pétrole au large de cette province. L'introduction de cette nouvelle industrie à prédominance de capital a

complètement transformé la structure industrielle de cette province. Entre 2000 et 2005, cette province a vu sa productivité du travail progresser en moyenne de 3,1 % par an.

**Données stockées dans CANSIM : tableaux 383-0009 et 383-0010.**

**Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 5103.**

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Jean-Pierre Maynard au 613-951-3654 ([productivite@statcan.ca](mailto:productivite@statcan.ca)), Division de l'analyse microéconomique. Télécopieur : 613-951-3292.

□



**Quelques composantes du marché du travail par province et territoire, 2005**

	Démographie et emploi				Heures annuelles			
	Population en âge de travailler	Emploi	Rapport emploi / population	Fraction de l'emploi à temps plein	Par population de 15 ans et plus	Par travailleur	Par emploi	Par emploi à temps plein
	en milliers	en milliers	%	%				
<b>Canada</b>	<b>26 605</b>	<b>16 459</b>	<b>61,9</b>	<b>78,0</b>	<b>1 075</b>	<b>1 830</b>	<b>1 738</b>	<b>2 058</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	434	207	47,7	82,1	866	1 848	1 812	2 083
Île-du-Prince-Édouard	114	68	59,8	78,5	1 064	1 867	1 767	2 112
Nouvelle-Écosse	784	453	57,8	77,9	997	1 804	1 727	2 045
Nouveau-Brunswick	630	354	56,2	80,6	1 001	1 853	1 780	2 076
Québec	6 339	3 678	58,0	79,0	975	1 724	1 680	1 984
Ontario	10 276	6 535	63,6	78,3	1 114	1 856	1 752	2 057
Manitoba	944	603	63,9	75,4	1 096	1 832	1 714	2 111
Saskatchewan	796	502	63,1	74,8	1 111	1 893	1 763	2 207
Alberta	2 650	1 842	69,5	78,3	1 277	1 970	1 836	2 162
Colombie-Britannique	3 562	2 159	60,6	75,6	1 030	1 800	1 699	2 037
Yukon	25	19	74,9	..	1 276	1 777	1 738	..
Territoires du Nord-Ouest	32	23	71,5	..	1 304	1 921	1 852	..
Nunavut	20	12	61,0	..	1 027	1 772	1 672	..

.. indisponible pour une période de référence précise

**Note:** Le nombre d'emplois est basé sur le concept des Comptes nationaux. Celui-ci tient compte du fait que certaines personnes occupent plus d'un emploi ou ne travaillent pas dans leur province de résidence. Les travailleurs absents ou inactifs sont inclus dans l'univers uniquement quand ils sont rémunérés.

**Croissance annuelle moyenne de la productivité du travail et des autres variables connexes, 2000 à 2005**

	Produit intérieur brut réel	Tous les emplois	Heures moyennes travaillées	Heures travaillées	Productivité du travail	Rémunération totale	Rémunération horaire	Coût unitaire de main-d'oeuvre
<b>Canada</b>	<b>2,6</b>	<b>1,8</b>	<b>-0,3</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>4,7</b>	<b>3,2</b>	<b>2,1</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	4,4	1,5	-0,2	1,3	3,1	4,4	3,1	0,0
Île-du-Prince-Édouard	2,0	1,6	-0,5	1,1	0,9	4,7	3,6	2,6
Nouvelle-Écosse	2,1	1,5	-0,5	1,0	1,1	3,9	2,9	1,8
Nouveau-Brunswick	2,3	1,0	-0,4	0,6	1,7	3,5	2,9	1,1
Québec	2,0	1,7	-0,7	0,9	1,1	4,1	3,1	2,0
Ontario	2,4	1,9	-0,4	1,6	0,9	4,2	2,6	1,7
Manitoba	1,8	1,1	-0,3	0,8	1,0	4,2	3,4	2,4
Saskatchewan	1,8	0,3	-0,2	0,1	1,7	4,8	4,7	3,0
Alberta	3,4	2,3	0,2	2,5	0,8	8,1	5,5	4,6
Colombie-Britannique	3,1	2,1	-0,1	2,0	1,1	4,6	2,5	1,5
Yukon	2,4	1,8	0,0	1,8	0,5	4,1	2,3	1,7
Territoires du Nord-Ouest	10,8	0,5	-1,2	-0,7	11,6	7,8	8,5	-2,7
Nunavut	1,8	2,4	-0,1	2,3	-0,4	8,9	6,5	7,0



---

## Étude : Concilier la carrière et les soins 2002

Après s'être acquittés de leurs responsabilités en matière d'éducation des enfants, beaucoup de Canadiens font face à une nouvelle responsabilité, celle de prodiguer des soins aux parents, à des proches ou à des amis vieillissants, selon une nouvelle étude.

En 2002, plus de 1,7 million d'adultes de 45 à 64 ans ont fourni des soins informels à près de 2,3 millions de personnes âgées ayant une incapacité ou des limitations physiques chroniques.

La plupart de ces fournisseurs de soins travaillaient. En effet, 7 sur 10 d'entre eux étaient occupés, et bon nombre était des femmes.

À partir de l'Enquête sociale générale sur le vieillissement et le soutien social, cette étude, parue aujourd'hui dans l'édition en ligne de *L'emploi et le revenu en perspective*, examine la prévalence et les conséquences de la prestation de soins chez les Canadiens d'âge moyen. Elle examine aussi les heures consacrées à la fois au travail rémunéré et aux soins informels prodigués aux personnes âgées.

La prestation des soins entraîne certaines conséquences importantes en matière d'emploi. Les personnes fournissant au moins quatre heures de soins par semaine ont plus tendance à réduire leurs heures de travail, à changer leur horaire de travail ou à refuser une offre d'emploi ou une promotion. Dans ce groupe, 65 % des femmes et 47 % des hommes travaillant plus de 40 heures étaient considérablement touchés.

La prestation des soins influe aussi sur les décisions de retraite. Environ 21 % des femmes fournisseurs de soins ont déclaré que l'obligation de s'occuper d'un membre de la famille serait une raison probable de départ à la retraite, comparativement à 13 % des femmes qui ne fournissaient pas de soins.

Lorsqu'on leur a demandé qu'est-ce qui leur permettrait le plus de continuer à aider autrui, la plupart des fournisseurs de soins ont répondu qu'ils aimeraient bien avoir un peu de répit de temps en temps, surtout ceux qui combinaient des heures de travail plus longues et une intensité de soins élevée.

L'étude fait état des tiraillements provoqués par la nécessité de se démener entre les responsabilités professionnelles et l'obligation de s'occuper d'une personne âgée.

Par exemple, un grand nombre de personnes se culpabilisaient parce qu'elles estimaient devoir faire davantage ou mieux.

Plus de 40 % des femmes qui fournissaient plus d'une heure de soins par semaine ont fait état d'un sentiment de culpabilité intense, et ce

sentiment s'accroissait lorsque leurs heures de travail augmentaient.

En général, le fait de travailler de longues heures était lié à un sentiment de culpabilité accru aussi bien chez les hommes que chez les femmes mais, en moyenne, les hommes se culpabilisaient moins.

## Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 4502.

L'article intitulé «Concilier la carrière et les soins» figure dans le numéro en ligne de novembre 2006 de *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, n° 11 (75-001-XIF, gratuit), qui est accessible à partir du module *Publications* de notre site Web.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Lahouaria Yssaad au 613-951-0627 ([lahouaria.yssaad@statcan.ca](mailto:lahouaria.yssaad@statcan.ca)), Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. ■

## Étude : Mesurer l'abordabilité du logement 2004

Bien que la grande majorité des ménages canadiens vivent dans des logements acceptables et d'une qualité convenable, 1,7 million de ménages ont consacré 30 % ou plus de leur budget au coût du logement en 2004, selon une nouvelle étude parue aujourd'hui dans *L'emploi et le revenu en perspective*.

Si le prix des maisons et le coût de location des logements ont sans aucun doute un effet sur l'abordabilité, leur incidence est atténuée par bon nombre d'autres facteurs. En 2004, environ 14 % des ménages ont consacré au moins 30 % de leur budget aux coûts du logement. Parmi eux, 12 % ont dépensé entre 30 % et 50 %, et 2 % ont dépensé 50 % ou plus.

Le concept d'abordabilité a toujours été défini comme le ratio de coûts du logement au revenu total du ménage. Un ménage qui consacre au logement 30 % ou plus de son revenu avant impôt est considéré comme ayant des problèmes d'abordabilité.

À partir de l'Enquête sur les dépenses des ménages, cette étude met en lumière une façon différente de mesurer l'abordabilité du logement qui repose sur les dépenses du ménage.

Les locataires ont plus tendance à avoir des problèmes d'abordabilité, selon cette étude. Si la majorité vit dans des logements abordables, 31 % des locataires consacrent au moins 30 % de leur budget au logement, comparativement à seulement 6 % des personnes qui possèdent leur logement.

Ces ménages locataires étaient pour la plupart composés de personnes seules, de bénéficiaires de l'assistance publique et de personnes à faible revenu.

D'après la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les coûts d'habitation de base sont composés du loyer ou des versements hypothécaires réguliers, des charges de copropriété, des coûts des services publics (l'eau, le combustible et l'électricité) et des impôts fonciers. En 2004, le coût d'habitation moyen était de 9 400 \$, soit environ 15 % du budget moyen des ménages.

Les personnes qui vivent dans les grandes régions métropolitaines, en particulier à Toronto et à Vancouver, ont subi les dépenses de location les plus élevées.

Environ un tiers des locataires à Toronto ont consacré 30 % de leur budget ou plus au logement. Par ailleurs, environ 46 % des ménages à Montréal étaient locataires. Cependant, ils étaient légèrement moins susceptibles que la moyenne nationale d'éprouver des problèmes d'abordabilité du logement (seulement 28 %).

Bien que les coûts du logement varient considérablement partout au Canada, le revenu du ménage est le principal facteur influant sur l'abordabilité.

Les locataires ayant un revenu annuel de moins de 19 190 \$ étaient 18 fois plus susceptibles de subir un fardeau de coût que ceux dont le revenu se situait dans la moitié supérieure de la répartition des revenus. Ce risque était cinq fois plus élevé pour ceux dont le revenu se situait entre 19 190 \$ et 32 500 \$.

Un certain nombre d'autres facteurs pourraient jouer un rôle, y compris la principale source de revenu du ménage.

Les locataires ayant fait face à des problèmes d'abordabilité et qui ont dû compter sur les paiements de transferts du gouvernement comme leur principale source de revenus étaient presque six fois plus susceptibles de subir le fardeau du coût, comparativement aux salariés.

La présence de deux revenus dans le ménage réduit considérablement le risque d'avoir des problèmes d'abordabilité, contrairement à la situation où il n'y a aucun revenu dans le ménage.

#### **Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 3508.**

L'article intitulé «Mesurer l'abordabilité du logement» figure dans le numéro en ligne de novembre 2006 de *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, n° 11 (75-001-XIF, gratuit), qui est accessible à partir du module *Publications* de notre site Web.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez

avec Lahouaria Yssaad au 613-951-0627 ([lahouaria.yssaad@statcan.ca](mailto:lahouaria.yssaad@statcan.ca)), Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. ■

### **Étude : Les enfants souffrant d'handicaps et de problèmes de santé chroniques et la santé des parents** 1994 à 2000

Dans le cadre de cette étude, les données tirées de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes ont été utilisées pour examiner les incidences des handicaps ou des problèmes de santé chroniques des enfants sur la santé des parents.

L'étude a permis de comparer leur état de santé à celui des parents d'enfants en santé entre 1994 et 2000.

Selon l'étude, les mères d'enfants chroniquement malades ou handicapés étaient deux fois plus susceptibles de déclarer être dans un état de santé «mauvais» ou «passable» que les mères d'enfants non chroniquement malades ou handicapés.

Près de 11 % de ces mères ont déclaré être dans un état de santé mauvais ou passable, comparativement à un peu plus de 5 % des mères qui n'avaient pas d'enfants malades ou handicapés. Aucune différence n'a été observée auprès des pères.

L'étude visait les enfants de 6 à 15 ans en 2000 qui avaient vécu avec le même couple marié au cours de la période d'étude. La santé a été évaluée par la «personne la mieux renseignée sur l'enfant», qui était la mère dans 98 % des cas.

Selon l'étude, les mères s'occupant d'enfants chroniquement malades ou handicapés étaient plus susceptibles de déclarer être dans un état de santé mauvais ou passable que les mères qui fumaient au quotidien. Il en était ainsi même après la prise en considération des différences dans la santé des mères au début de l'étude de même que de leur âge, leur niveau de scolarité, leur revenu familial, la présence et l'âge des autres enfants et leur habitude de fumer.

Les mères ayant des enfants handicapés ou chroniquement malades étaient 1,5 fois plus susceptibles de déclarer être dans un état de santé mauvais ou passable que les mères qui s'occupaient d'enfants en santé et qui ont déclaré fumer quotidiennement.

L'étude a également révélé que parmi les couples s'occupant d'enfants chroniquement malades ou handicapés, la santé de la mère s'est détériorée davantage que celle du père.

Au nombre des couples ayant un enfant chroniquement malade ou handicapé en 2000, 35 % ont déclaré que la santé de la mère s'était détériorée

davantage que celle du père. Près de 31 % ont déclaré que la santé du père s'était détériorée davantage que celle de la mère.

Par opposition, 31 % des couples ayant des enfants en santé ont déclaré que la santé du père s'était détériorée davantage que celle de la mère, tandis que 25 % ont déclaré que la santé de la mère s'était détériorée davantage au cours de la période de six ans.

**Nota :** Cette étude a porté sur les couples qui sont demeurés mariés au cours de la période examinée. Même si le divorce est souvent une conséquence du stress découlant du fait de s'occuper d'enfants malades et handicapés, l'étude a porté sur les répercussions sur les mères et les pères et sur la population des parents qui sont demeurés mariés.

L'étude intitulée «Incapacités et problèmes de santé chroniques chez les enfants et la santé des parents à long terme» a été préparée par Peter Burton, Lynn Lethbridge et Shelly Phipps (Université Dalhousie) et est maintenant offerte en anglais seulement, et ce, gratuitement (<http://atlanticresearchdatacentre.dal.ca>).

L'étude a été préparée dans le cadre du projet Nouvelles réalités confrontées par les deux sexes dans la société canadienne organisé par la Division des études sur la famille et le travail, qui présente des travaux effectués dans les Centres de données de recherche de Statistique Canada.

#### **Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 4450.**

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Gustave Goldmann au 613-951-1472, Programme des centres de données de recherche. ■

### **Cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite**

2005

Les déclarants canadiens ont augmenté leurs cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour une troisième année consécutive en 2005.

Parallèlement, le nombre de cotisants a crû pour atteindre son plus haut niveau observé depuis les quatre dernières années.

Les cotisations ont totalisé près de 30,6 milliards de dollars, en hausse de 6,2 % par rapport à 2004. Il s'agit du montant le plus élevé enregistré jusqu'à maintenant. Les données sont tirées des déclarations de revenus produites au printemps 2006.

Plus de 6,1 millions de déclarants ont cotisé à un REER en 2005, en hausse de 2,2 % depuis 2004. Il s'agit du plus haut niveau enregistré depuis 2001, où il y avait eu plus de 6,2 millions de personnes qui avaient contribué à un REER.

Pour avoir le droit de cotiser à un REER, le déclarant doit avoir soit de nouveaux droits de cotisation en raison de son revenu admissible de l'année précédente (généralement son revenu d'emploi), soit des droits de cotisation inutilisés remontant à des années précédentes.

Comme par les années passées, pour l'année d'imposition 2005, près de 86 % des déclarants avaient le droit de cotiser à un REER. De ce nombre, environ 31 % ont effectivement versé une cotisation.

Le total des cotisations de 30,6 milliards de dollars n'a représenté qu'environ 7 % de la somme maximale à laquelle les déclarants admissibles avaient droit.

Le total des cotisations a augmenté dans toutes les provinces et au Yukon, sauf au Nunavut (-1,9 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (-1,2 %).

Ce sont les déclarants de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont affiché le plus fort pourcentage de hausse du total des cotisations, soit 21,8 %, suivis de ceux du Yukon (+13,3 %) et de l'Alberta (+12,8 %).

Le nombre de cotisants a légèrement diminué à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, tandis que des hausses ont été enregistrées dans toutes les autres provinces et au Yukon. L'augmentation en pourcentage la plus élevée a été enregistrée en Alberta, où le nombre de cotisants a crû de 6,0 %.

Le nombre grandissant de cotisants et les années consécutives de croissance des cotisations peuvent avoir été le résultat de l'augmentation du plafond annuel de cotisation à un REER.

Le plafond est fondé sur 18 % du revenu gagné l'année d'imposition précédente, jusqu'à concurrence d'un maximum fixe, diminué du facteur d'équivalence, et majoré du report du droit inutilisé. Le maximum fixe s'établissait à 16 500 \$ en 2005, en hausse par rapport à 15 500 \$ en 2004 et à 14 500 \$ en 2003.

À l'échelle nationale, la cotisation médiane s'est accrue légèrement, se situant à 2 630 \$. En d'autres termes, une moitié des contribuables ayant indiqué des cotisations à un REER a déclaré plus de 2 630 \$ et l'autre moitié, moins.

Comme par les années passées, la cotisation médiane des trois territoires surpassait celle de toutes les provinces. La médiane la plus élevée a été enregistrée au Nunavut (4 300 \$), suivi des Territoires du Nord-Ouest (3 490 \$) et du Yukon (3 170 \$).

Parmi les régions métropolitaines de recensement, c'est Calgary (3 270 \$) qui a affiché la cotisation médiane la plus élevée, suivies de celles de Toronto (3 190 \$) et de Vancouver (3 160 \$).

Les régions métropolitaines de recensement de Calgary et d'Edmonton ont affiché le plus fort pourcentage de croissance de leur nombre de cotisants en 2005, ayant enregistré une hausse de 5,9 % chacune par rapport à l'année précédente.

Les cotisations totales à Calgary ont par ailleurs augmenté de 12,6 % par rapport à 2004, suivies de celles d'Edmonton (+11,9 %), soit les plus importantes hausses parmi les régions métropolitaines de recensement.

**Données stockées dans CANSIM : tableaux 111-0039 à 111-0041.**

**Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 4106.**

Les banques de données *Cotisants à un REER* (17C0006, prix variés), *Droits de cotisation aux REER* (17C0011, prix variés) et *Déclarants canadiens* (17C0010, prix variés) sont offertes pour le Canada, les provinces et les territoires, les villes, les régions métropolitaines de recensement, les divisions de recensement, les circonscriptions électorales fédérales, ainsi que pour les régions aussi petites que les régions de tri d'acheminement (les trois premiers caractères du code postal) et les itinéraires de facteur.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec les Services à la clientèle au 613-951-9720 ou composez sans frais le 1-866-652-8443 (*infodra@statcan.ca*), Division des données régionales et administratives. Télécopieur : 613-951-4745 ou composez sans frais le 1-866-652-8444.

**Cotisants à un REER, 2005**

	Nombre de cotisants	2004	Cotisations en milliers de dollars	2004	Cotisation médiane en dollars
		à 2005		à 2005	
		variation en %		variation en %	
<b>Canada</b>	<b>6 135 980</b>	<b>2,2</b>	<b>30 581 252</b>	<b>6,2</b>	<b>2 630</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	60 600	-0,2	289 043	6,5	2 230
Île-du-Prince-Édouard	19 290	1,1	94 568	21,8	2 050
Nouvelle-Écosse	133 110	1,3	608 457	6,3	2 160
Nouveau-Brunswick	102 390	1,0	471 483	10,5	2 070
Québec	1 549 330	1,0	6 960 750	4,6	2 430
Ontario	2 392 350	2,1	12 518 005	4,9	2 800
Manitoba	206 110	0,8	864 548	4,1	2 130
Saskatchewan	169 780	1,5	732 084	5,0	2 380
Alberta	702 900	6,0	3 793 826	12,8	3 000
Colombie-Britannique	784 550	2,7	4 162 816	7,5	3 000
Yukon	6 020	4,9	31 916	13,3	3 170
Territoires du Nord-Ouest	7 360	-0,5	40 773	-1,2	3 490
Nunavut	2 200	-2,7	12 983	-1,9	4 300

**Livraisons des produits de chauffage à combustible solide**

Troisième trimestre de 2006

Il est maintenant possible de consulter les données du troisième trimestre de 2006 sur les livraisons des produits de chauffage à combustible solide.

**Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2189.**

**Données stockées dans CANSIM : tableau 303-0063.**

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec l'agent de diffusion au 613-951-9497 ou composez sans frais le 1-866-873-8789 (*manufact@statcan.ca*), Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie.

---

## Nouveaux produits

---

**L'Indice des prix à la consommation**, octobre 2006, vol. 85, n° 10  
**Numéro au catalogue : 62-001-XIB**  
(gratuit).

**L'Indice des prix à la consommation**, octobre 2006, vol. 85, n° 10  
**Numéro au catalogue : 62-001-XPB** (12 \$/111 \$).

**Commerce de détail**, septembre 2006, vol. 78, n° 9  
**Numéro au catalogue : 63-005-XIF**  
(gratuit).

**L'emploi et le revenu en perspective**, vol. 7, n° 11  
**Numéro au catalogue : 75-001-XIF**  
(gratuit).

**Les prix sont en dollars canadiens et n'incluent pas les taxes de vente. Des frais de livraison supplémentaires s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada.**

Les numéros au catalogue se terminant par : -XWF, -XIB ou -XIF représentent la version électronique offerte sur Internet, -XMB ou -XMF, la version microfiche, -XPB ou -XPF, la version papier, -XDB ou -XDF, la version électronique sur disquette, -XCB ou -XCF, la version électronique sur CD-ROM et -XBB ou XBF, une base de données.

### Pour commander les produits

**Pour commander par téléphone, ayez en main :**

- Le titre
- Le numéro au catalogue
- Le numéro de volume
- Le numéro de l'édition
- Votre numéro de carte de crédit.


Au Canada et aux États-Unis, composez le : **1 800 267-6677**  
Pour les autres pays, composez le : **1 613 951-2800**  
Pour envoyer votre commande par télécopieur,  
composez le : **1 877 287-4369**  
Pour un changement d'adresse ou pour connaître  
l'état de votre compte, composez le : **1 877 591-6963**

**Pour commander par la poste, écrivez à :** Finances, immeuble R.-H.-Coats, 6<sup>e</sup> étage, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. Veuillez inclure un chèque ou un mandat-poste à l'ordre du **Receveur général du Canada/Publications**. Au Canada, ajoutez 6 % de TPS et la TVP en vigueur.

**Pour commander par Internet, écrivez à :** [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca) ou téléchargez la version électronique en vous rendant au site Web de Statistique Canada ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)). À la page *Nos produits et services*, sous *Parcourir les publications Internet*, choisissez *Payantes*.

**Les agents libraires agréés et autres librairies vendent aussi les publications de Statistique Canada.**

Catalogue 11-001-XIF (Anglais) 11-001-XIF (Français)



Statistique Canada

Le jeudi 9 juin 1997  
Nouvelles versions à 8 h et 13 h



**PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS**

- **Transport urbain, 1996** 2  
Malgré la priorité accordée aux services de transport urbain, les Canadiens y ont de moins en moins recours. En 1996, les Canadiens ont effectué en moyenne quelque 65 déplacements au travail par les services de transport urbain, soit le niveau le plus bas enregistré au cours des 25 dernières années.
- **Productivité, rémunération horaire et coût unitaire de la main-d'œuvre, 1996** 5  
À l'instar de la croissance de l'industrie et des emplois, la hausse de la productivité des entreprises manufacturières en 1996 fut considérablement ralentie.

**AUTRES COMMUNIQUÉS**

- Indice de l'offre d'emploi, mai 1997 10
- Épargne sur les anticipations à court terme 10
- Aide de l'ancien partenaire, septembre-hors-trimestre du 31 mai 1997 11
- Production d'œufs, avril 1997 11

**NOUVELLES PARUTIONS** 10



## Bulletin officiel de diffusion des données de Statistique Canada

Numéro au catalogue 11-001-XIF.

Publié tous les jours ouvrables par la Division des communications, Statistique Canada, Immeuble R.-H.-Coats, 10<sup>e</sup> étage, section G, Ottawa, K1A 0T6.

Pour consulter *Le Quotidien* sur Internet, visitez notre site à l'adresse <http://www.statcan.ca>. Pour le recevoir par courrier électronique tous les matins, envoyez un message à [lstproc@statcan.ca](mailto:lstproc@statcan.ca). Laissez en blanc la ligne de l'objet. Dans le corps du message, tapez : subscribe quotidien prénom et nom.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2004. Il est permis de citer la présente publication dans les journaux et les magazines ainsi qu'à la radio et à la télévision à condition d'en indiquer la source : Statistique Canada. Toute autre forme de reproduction est permise sous réserve de mention de la source, comme suit, dans chaque exemplaire : Statistique Canada, *Le Quotidien*, numéro 11-001-XIF au catalogue, date et numéros de page.